



Sessione di u 11 di dicembre di u 2023
Session du 11 décembre 2023

Decisione N° 2023-32
Décision N° 2023-32

Prugramma pè a furesta è u legnu di Corsica 2024-2029
Programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 29 novembre 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, BERLINGHI François, CECCALDI Attilius, CECCOLI François Xavier, CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, LUCIANI Xavier, MAROSELLI Dominique, MATTEI Jean Marc, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MONDOLONI Christophe, PADOVANI Marie Hélène, PERENEY Jean, POZZO DI BORGO Louis, , TERRIGHI Charlotte, VIVONI Ange Pierre

Etaït absent, excusé et ayant donné pouvoir : M.

TIBERI François à Don Marc ALBERTINI

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

GIANNECCHINI Paul Louis, LUCCIONI Jean Baptiste, MARTINETTI Achille, ORSONI Marie France, PASQUALAGGI Jean Marie, SANGUINETTI Patrick, SAVELLI Pierre

Etaient absents : MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, BRUZI Benoît, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles ROCCA Antoine, ROCCHI Ange Toussaint, SBRAGGIA Stéphane

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-32, relatif au programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029.
- VU** Le projet de programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE au conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, de l'énergie et du logement de la présentation du « Programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029 » et notamment du diagnostic partagé et des objectifs suivants :

- Assurer la disponibilité de la ressource,
- Prendre en compte la richesse fonctionnelle de la forêt,
- Renforcer l'offre de formation, la recherche et l'innovation,
- Installer de nouvelles instances forestières,
- Développer l'économie de la filière bois.

SE FELICITE de la participation de la Chambre des territoires aux travaux qui ont présidé à l'élaboration de ce document et de ses nombreuses contributions au fil des ans.

EMET un avis favorable au « Programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029 » tel que présenté.

RESTE attentive à la mise en œuvre effective des actions proposées dans ce cadre et aux moyens financiers qui seront alloués.

SOUHAITE une incarnation politique forte au niveau de la Collectivité de Corse et un pilotage organisé pour le déploiement de ce programme.

INSISTE sur l'intérêt crucial de la forêt corse dans les années à venir, notamment au regard du changement climatique et de ses impacts multiples sur l'environnement et les populations.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni